

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 31 du mois de janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de conseillers municipaux votants : 12  
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2014



### Présents :

Monsieur BILLIOT Gilles	Monsieur BIZON Joseph	Madame CARPENTIER Lorella
Monsieur RON Christian	Monsieur SOUILLART Michel	Monsieur VRAIN Jean-Claude
Monsieur GIOVAGNOLI Alain	Monsieur SLANSKY Nicolas	
Madame MALAWKA Astrid	Monsieur GAUDE Michel	
Monsieur HERRERO Pascal		

### Absents excusés :

Monsieur Pierre LOPEZ donne pouvoir à Monsieur GIOVAGNOLI Alain

Monsieur Nicolas SLANSKY prévenu de son retard arrivé à 20h50

Monsieur Pascal HERRERO arrivé à 20h55

Absent :



### 🔗 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**ADOpte** le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 décembre 2013

### 🔗 DELIBERATION N° 2014/ I / 01 : COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL

Considérant le compte de gestion établi par le Directeur des finances publiques,

**Le conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion 2013 du budget communal, dressé par le Directeur des Finances Madame CORMONS.

**DIT** qu'il est en tous points conforme aux comptes administratifs 2013,

**AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** à signer tous les documents liés à ces comptes.

### 🔗 DELIBERATION N° 2014 / I / 02 : COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Considérant le compte de gestion établi par le Directeur des finances publiques,

**Le conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** Le compte de gestion 2013 du budget annexe du Service Eau et Assainissement dressé par le Directeur des Finances Madame CORMONS,

**DIT** qu'il est en tous points conformes aux comptes administratifs 2013,

AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces comptes.

**DELIBERATION N° 2014 / I / 03 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET COMMUNAL**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2013 pour le budget principal.

Sous la présidence de Christian RON, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,

ARRETE ainsi les résultats définitifs :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>Résultat de l'exercice (mandats et titres)</b>	section de fonctionnement	922 887,61 €	1 026 471,94 €	103 584,33 €
	section d'investissement	1 252 660,69 €	725 282,37 €	-527 378,32 €
		+	+	
<b>Report de l'exercice 2012</b>	report section de fonctionnement (002)	/	476 649,76 €	
	report section d'investissement (001)	197 603,34 €	/	
		=	=	
<b>TOTAL (réalisation + reports)</b>		<b>2 373 151,64 €</b>	<b>2 228 404,07 €</b>	
<b>Restes à réaliser à reporter en 2014</b>	section de fonctionnement	0	0	
	section d'investissement	355 460,00 €	239 000,00 €	116 460,00 €
	total des restes à réaliser à reporter en 2014	355 460,00 €	239 000,00 €	116 460,00 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>section de fonctionnement</b>	<b>922 887,61 €</b>	<b>1 503 121,70 €</b>	580 234,09 €
	<b>section d'investissement</b>	<b>1 805 724,03 €</b>	<b>964 282,37 €</b>	-841 441,66 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 728 611,64 €</b>	<b>2 467 404,07 €</b>	-261 207,57 €

**DELIBERATION N° 2014 / I / 04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2013 pour le budget eau et assainissement.

Sous la présidence de Christian RON, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,

ARRETE ainsi les résultats définitifs :

		DEPENSES	RECETTES	solde d'exécution
<b>Réalisation de l'exercice (mandats et titres)</b>	section d'exploitation	73 909,58 €	46 712,90 €	-27 196,68 €
	section d'investissement	112 609,85 €	41 271,05 €	-71 338,80 €
		+	+	
<b>Report de l'exercice 2012</b>	report section d'exploitation (002)	/	32 075,82 €	
	report section d'investissement (001)	/	84 822,43	

		=	=	
	<b>TOTAL (réalisation + reports)</b>	<b>186 519,43 €</b>	<b>204 882,20 €</b>	<b>18 362,77 €</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en 2014</b>	section d'exploitation	0	0	
	section d'investissement	15 000,00 €	15 000,00 €	
	total des restes à réaliser à reporter en 2014	15 000,00 €	15 000,00 €	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>section d'exploitation</b>	<b>73 909,58 €</b>	<b>78 788,72 €</b>	<b>4 879,14 €</b>
	<b>section d'investissement</b>	<b>127 609,85 €</b>	<b>141 093,48 €</b>	<b>13 483,63 €</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>201 519,43 €</b>	<b>219 882,20 €</b>	<b>18 362,77 €</b>

## 🔗 DELIBERATION N° 2014 / I / 05: AFFECTATION DU RESULTAT

### Budget Principal

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2013 pour le **budget principal 2014** :

Résultat clôture Investissement 2013 (RI – DI)	- 527 378,32 €
Résultat investissement 2012 (001)	- 197603.34€
Reste à réaliser – Dépenses Investissement 2013	355 460,00 €
Reste à réaliser – Recettes Investissement 2013	239 000,00 €
Solde d'exécution des RAR 2013 (RAR RI – RAR DI)	- 116 460.00€
<b>Besoin de financement 2013</b>	<b>- 841441.66 €</b>
Résultat clôture fonctionnement 2013 (RF-DF)	103 584,33 €
Résultat de fonctionnement 2012 (002)	476 649.76€
<b>Résultat de fonctionnement 2013</b>	<b>580 234.09 €</b>

Résultat à affecter en investissement au compte 1068 au Budget primitif 2014	580 234.09€
Résultat à reporter en fonctionnement au compte 002 en 2014	0 €

### Budget Annexe Eau et Assainissement

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2013 pour le **budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2014** :

Résultat clôture Investissement 2013 (RI – DI)	-71 338,80 €
Résultat investissement 2012 (001)	84 822.43€
Reste à réaliser – Dépenses Investissement 2013	15 000 €
Reste à réaliser – Recettes Investissement 2013	15 000 €
Solde d'exécution des RAR 2013 (RAR RI – RAR DI)	0 €
<b>Besoin de financement 2013</b>	<b>+ 13 483.63 €</b>
Résultat clôture fonctionnement 2013 (RF-DF)	-27 196,68 €
Résultat de fonctionnement 2012 (002)	32 075.82€
<b>Résultat de fonctionnement 2013</b>	<b>4879.14 €</b>

Résultat à affecter en investissement au compte 1068 au Budget primitif 2014	0€
excédent à reporter en fonctionnement au compte R002 en 2014	4879.14 €

**🔗 DELIBERATION N° 2014 / I / 06 : EMPRUNT**

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant l'autorisation faite à Monsieur le Maire pour la souscription d'emprunt,

Considérant le besoin de financement à court terme pour régler les investissements,

Considérant l'attente du versement des subventions,

Considérant la mise en vente des 5 biens immobiliers communaux,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**DECIDE de CONTRACTER et CHOISIT** Le prêt de la Caisse d'Epargne pour une durée de 4 ans à un taux de 2.12% avec une échéance trimestrielle,

**CHARGE** Monsieur le Maire de négocier au mieux les frais et indemnités éventuelles,

**AUTORISE et DONNE** tous pouvoirs à **Monsieur le Maire**, en vertu de l'article L 2122-22 3/du CGCT pour procéder à la réalisation d'un emprunt de 400 000 euros destiné au financement des Investissements, auprès de la Caisse d'Epargne.

**🔗 DELIBERATION N° 2014 / I / 07: CREATION D'UN C.U.I.**

Considérant le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion

Considérant que la prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi

Considérant l'intérêt pour la commune de recourir à un C.U.I.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

**DECIDE** la mise en place d'un Contrat Unique d'Insertion,

**AUTORISE CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour la mise en place de celui-ci.

**🔗 DELIBERATION N° 2014 / I / 08: DOCUMENT INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS**

Vu la présentation faite par Monsieur RON,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**DECIDE** de mettre à la disposition de la population ce document afin que chacun puisse mettre ses observations sur un cahier à l'accueil de la Mairie jusqu'au 22 février 2014.

**CHARGE Monsieur le Maire** d'accomplir les démarches nécessaires à la mise à jour de ce plan.

Monsieur le Maire souligne la qualité du travail fait par Monsieur RON pour le DICRIM qui sera très utile pour la commune,

## 🔗 DELIBERATION N° 2014 / I/ 09: TARIF POUR ATTRIBUTION TEMPORAIRE DU LOGEMENT D'URGENCE

Madame CARPENTIER quitte le salle pour ce sujet,

Considérant la situation précaire de Monsieur et Madame CARPENTIER après l'incendie de leur habitation,

Considérant qu'en cas d'urgence, la commune dispose actuellement d'une habitation, située Allée de la Chardonnière

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**FIXE** à 750 € par mois, pendant la durée d'un an et révisable si les travaux ne sont pas fini, les charges d'eau, électricité... étant à la charge du locataire.

**AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour signer un bail précaire pour la mise à disposition du logement d'urgence dans l'attente de la reconstruction de leur habitation et mener à bien cette affaire,

## 🔗 DELIBERATION N° 2014 / I/ 10: PRIX DES PARCELLES COMMUNALES

Considérant l'offre écrite faite par Monsieur GOUNOT pour l'achat de la parcelle AA34 d'une superficie de 1a46ca pour le prix de 100 000€ plus les frais de géomètre que nous avons engagés pour la division,

Considérant l'offre écrite faite par Monsieur GOUNOT pour l'achat de la parcelle AB166 et AB164 d'une superficie de 1a83ca pour le prix de 100 000€ plus les frais de géomètre que nous avons engagés pour la division.

Considérant que ces offres correspondent aux attendus de la commune

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE** la vente à Monsieur GUNOT Romain des terrains AA34 pour 100 000€ et AB166/164 pour 100 000€

**DIT** que les frais de géomètre sont en sus

**CHOISIT** Maître GOSSE pour formalisés les actes notariés

**AUTORISE ET DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire** pour mener à bien cette affaire.

## 🔗 DELIBERATION N° 2014 / I/ 11 CESSION DE PARCELLE COMMUNALE

Considérant la délibération prise le 16 novembre 2012, pour la parcelle communale cadastrée Section B 429 d'une superficie de 660m<sup>2</sup> Domaine du Boury,

Considérant la demande de SAMI INVESTISSEMENT pour l'achat de cette parcelle au prix de 1€ le m<sup>2</sup> et les frais d'acte à leur charge,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE** la vente au prix de 1€ le m<sup>2</sup> de la parcelle B429 à la SAMI INVESTISSEMENT riveraine

**DIT** que les frais notarial de l'Etude de Maître GOSSE sont à la charge de l'acquéreur

**AUTORISE ET DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire** pour mener à bien cette affaire.

## 🔗 DELIBERATION N° 2014 / I/ 12 DECOUPAGE CANTONAL

Considérant le projet de redécoupage cantonal émis par le ministère de l'intérieur,

Considérant la proposition de rattacher notre commune et notre communauté de communes au canton de Beaugency,

Considérant l'incohérence territoriale tant en bassin de vie, en histoire, en région... d'un canton allant de Jouy le Potier à Cravant,

Considérant la disparition de chef de lieu de Canton de Cléry Saint André,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité, moins 1voix contre de Monsieur VRAIN,** qui souhaite que le canton reste en l'état,

**EMET** un avis défavorable au découpage proposé,

**DEMANDE** un rattachement au canton de la Ferté Saint Aubin

**CHARGE Monsieur le Maire** d'informer la Préfecture et le Conseil Général de cette délibération.

**🔗 DELIBERATION N° 2014 / I / 13: DEMANDE DE FOND D'ACCOMPAGNEMENT CULTURELS**

Considérant le projet présenté par **Madame MALAWKA** concernant la mise en place d'un spectacle pour enfant, à l'occasion de la fête des Brandons,

Considérant que pour ce projet la Commune est éligible au Fond d'Accompagnement Culturel aux Communes (FACC) proposé par le Conseil Général,

Considérant que le montant total du projet s'élève à 650 euros,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**SOLLICITE** une subvention au titre du Fond d'Accompagnement Culturel aux Communes du Conseil Général du Loiret pour un montant au taux maximal.

**CHARGE ET DONNE** tous pouvoirs à **Monsieur le Maire** pour déposer un dossier de demande de subvention selon les conditions prescrites.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur Le Maire Informe** les élus

Qu'il n'a pas été exercé de droit de préemption sur la vente des biens situés :

- 42 rue des Ormes

Que le budget 2014 sera voté le 28 février

Que le 13 juillet prochain à 21h il y a la finale de la coupe du monde de Football et qu'il faudra en tenir compte pour le feu d'artifice.

**Messieurs GIOVAGNOLI et GAUDE** informent de leur réunion au Conseil Général

<b>Prochain Conseil</b>	
<b>28 février 2014</b>	

Monsieur BILLIOT Gilles	
Monsieur RON Christian	
Monsieur GIOVAGNOLI Alain	
Madame MALWKA Astrid	
Monsieur HERRERO Pascal	
Monsieur BIZON Joseph	
Monsieur SOUILLART Michel	
Monsieur SLANSKY Nicolas	
Monsieur GAUDE Michel	
Monsieur LOPEZ Pierre	
Madame CARPENTIER Lorella	
Monsieur VRAIN Jean-Claude	